SGPath SSPath
Société Suisse de Pathologie
Schweizerische Gesellschaft für Pathologie
Swiss Society of Pathology

Schweizerische Gesellschaft für Pathologie
Obstgartenstrasse 7
8006 Zürich
Telefon: 044 714 72 30
administration@sgpath.ch
www.sgpath.ch

Plafond des prestations médicales TARDOC

Nous renvoyons aux informations détaillées de la FMH (Plafonnement de la prestation médicale dans le TARDOC | TARDOC et forfaits ambulatoires).

La commission tarifaire estime que les répercussions sur les pathologistes seront plutôt limitées, mais recommande à ses membres de participer à l'enquête anonyme de la FMH. Le lien vers le site de la FMH ne peut malheureusement être communiqué que sur demande individuelle. Pour remplir le questionnaire, il est nécessaire de procéder à une certaine analyse de la prestation fournie.

Pro futuro est important : le temps est calculé par mois : on met en rapport le nombre de jours effectivement travaillés par mois (jours dont la date de prestation figure sur la facture) et le nombre de minutes d'indemnités journalières indiqué sur la facture. Pour que ce calcul soit effectué correctement, le numéro GLN du médecin prestataire doit figurer sur la facture pour chaque poste.

Philip Went, 20.10.2026